

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-07-10-023
Séance du 10 juillet 2020

Date de convocation : 4 juillet 2020

Date d'affichage de la convocation : 4 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-neuf heures cinquante minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel compte tenu de la crise sanitaire au sein de la salle polyvalente, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.

PRESENTS : Romain DAUBIÉ, Franck GENILLON, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Christian PRADIER, Jean-Luc CHARVET, Laurence RAVEROT, René BERTRAND, Patrick RENARD, Josette SAVARINO, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Maryse PACCARD, Carine MOUSTAUD, Jean-Paul DA SILVA, Inès DUBOIS, Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY, Albane COLIN

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Christian GUILLEMOT, Mustafa SARIKAYA, Christiane GUERRERO, Irène TOST, Manon RIGOLIER, Bertrand GUILLET

ABSENTS : -

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BELAIR

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Pouvoirs : 6

Objet : Désignation d'un élu pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD des tilleuls à Montluel

Rapporteur : Romain DAUBIÉ

Vu l'article R 315-6 du code de l'action sociale et des familles ;

Monsieur le Maire explique que le conseil d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux qui relèvent d'une seule commune ou d'un seul département comprend douze membres. Ce nombre est porté à treize dans le cas où l'établissement public a son siège sur le territoire d'une commune dont il ne relève pas.

Ce conseil d'administration est composé notamment de trois représentants de la collectivité territoriale de rattachement, dont le maire ou le président du conseil départemental ou leur représentant respectif, en assure la présidence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité de 26 voix :

- **DESIGNE, outre le Maire, Anne FABIANO et Laurence RAVEROT pour représenter la Commune au Conseil d'administration de l'EHPAD des tilleuls de Montluel.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à la majorité :

Pour : 26

Abstentions : 3 (Albane Colin, Jean-Claude Péron, Nathalie Mondy)

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Pour extrait certifié conforme, je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur

Le Maire
Romain DAUBIÉ

Le Maire
Romain DAUBIÉ